

L'Anse-Saint-Jean, le 14 décembre 2020

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 14 décembre à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Monsieur Anicet Gagné  
                                  Madame Chloé Bonnette  
                                  Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Richard Perron  
                                  Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

383-2020  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se situe actuellement dans une zone d'alerte rouge et qu'il est exigé, dans le but de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents pour y participer selon leur décision en présence ou à distance POUR délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil, cette séance sera diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct et que les citoyens pourront assister à distance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer selon leur décision et que la séance soit enregistrée pour être diffusée ultérieurement sur le site internet de la municipalité et qu'elle soit diffusée simultanément sur la plate-forme Facebook en direct.

384-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

385-2020

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2021, prévoyant des revenus au montant de 3 541 640 \$ et des dépenses au montant de 3 160 069 \$ ainsi que des affectations au montant de 381 571 \$ soient adoptées telles que présentées et déposées au livre des annexes sous la cote no 210.

PÉRIODE DE QUESTIONS

386-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 51

---

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*